



SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
1) La présentation de la structure	3
2) Evolution financière au cours des dix dernières années.....	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires à venir.....	7-8

1) Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

Il regroupe quatre communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la Côtière à Montluel et la communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 136 500 habitants (en 2013). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

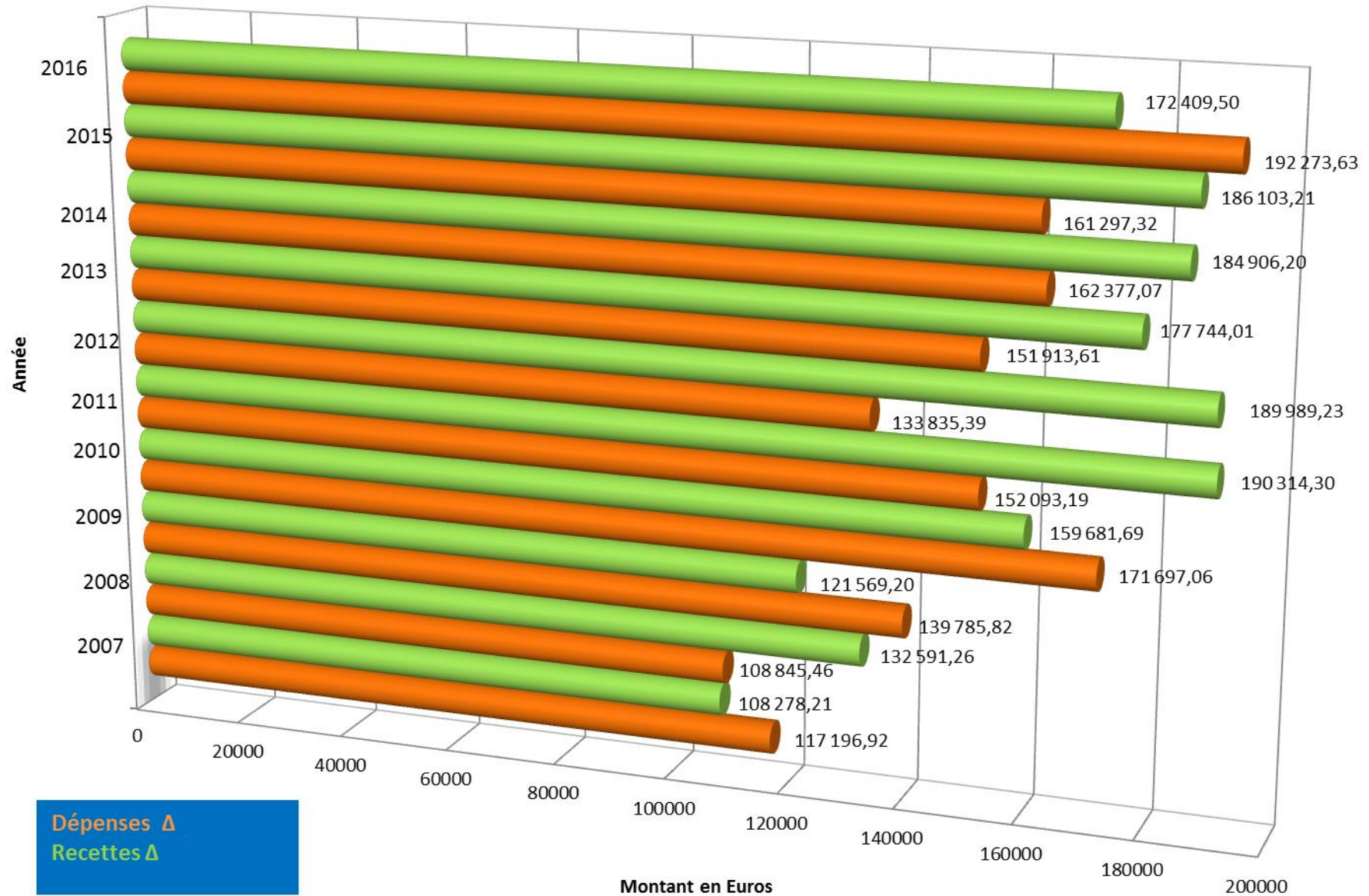
Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil Départemental de l'Ain, etc.

Globalement le budget de la structure est stable. On constate cependant un déficit structurel de fonctionnement compensé actuellement par le report de clôture excédentaire.

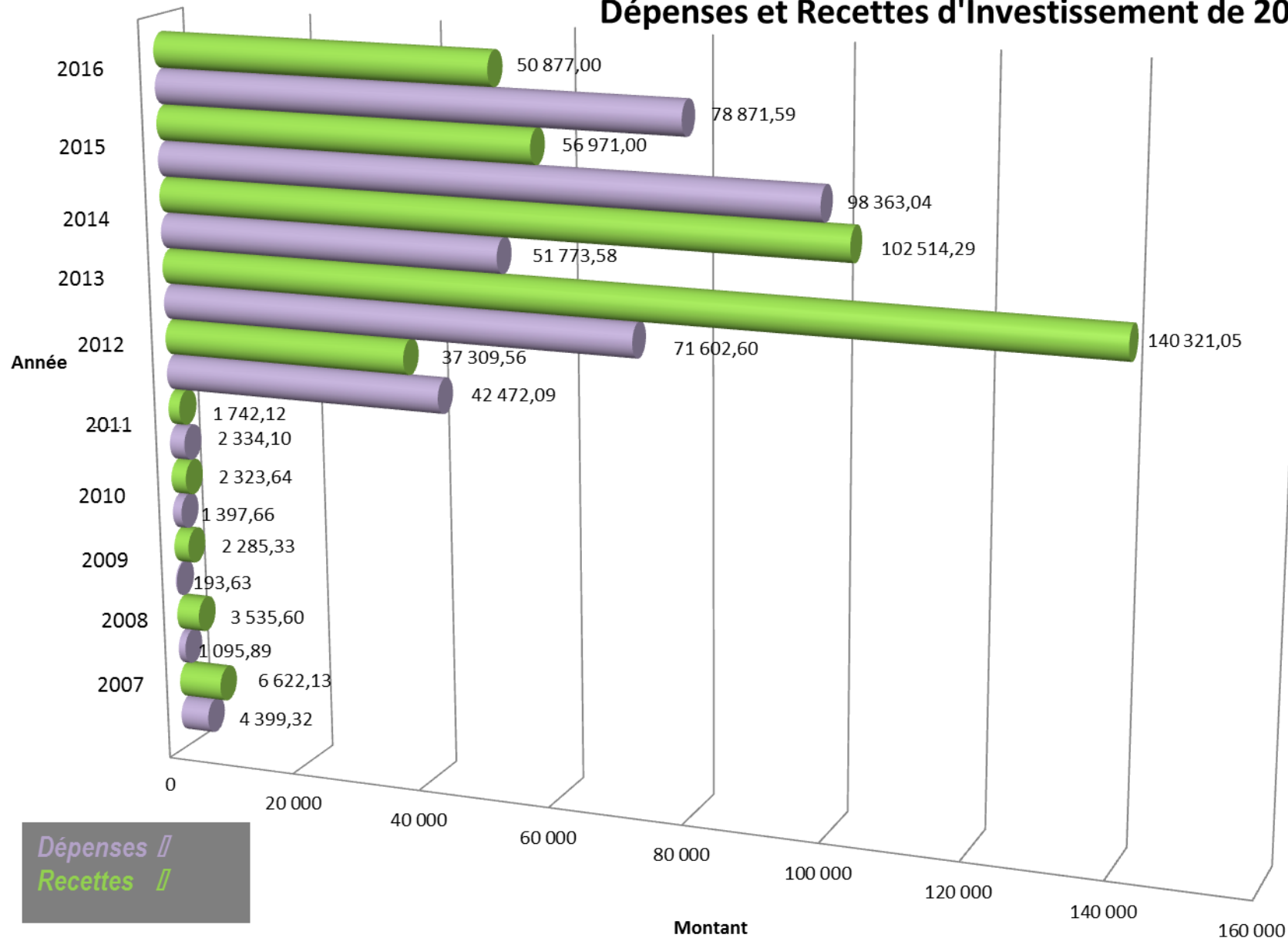
2) Evolutions financières au cours des dix dernières années

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2007	117 196,92	108 278,21	- 8 918,71	4 399,32	6 622,13	+ 5 643,88
CA 2008	108 845,46	132 591,26	+ 23 745,80	1 095,89	3 535,60	+ 2 439,71
CA 2009	139 785,82	121 569,20	- 18 216,62	193,63	2 285,33	+ 2 091,70
CA 2010	171 697,06	159 681,69	- 12 015,37	1 397,66	2 323,64	+ 925,98
CA 2011	152 093,19	190 314,30	+ 38 221,11	2 334,10	1 742,12	- 591,98
CA 2012	133 835,39	189 989,23	+ 56 153,84	42 472,09	37 309,56	- 5 162,53
CA 2013	151 913,61	177 744,01	+ 25 830,40	71 602,60	140 321,05	+ 68 718,45
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04
CA 2016	192 273,63	172 409,50	- 19 864,13	78 871,59	50 877,00	- 27 994,59

Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2007 à 2016



Dépenses et Recettes d'Investissement de 2007 à 2016



3) Perspectives financières et budgétaires à venir

Mise en œuvre du SCoT:

La mise en œuvre des grandes orientations du SCoT approuvé le 26 janvier 2017 conduisent le syndicat mixte BUCOPA à investir dans les études suivantes :

- Finalisation du travail engagé en collaboration avec le CAUE pour la définition d'une charte de qualité architecturale et paysagère.

Thématique obligatoirement traitée dans les SCoT la prise en compte de la dimension architecturale et paysagère dans les projets d'aménagement et d'urbanisme a fait l'objet d'un travail fourni par le syndicat mixte BUCOPA. Après les Rando SCoT et les Ateliers techniques qui ont permis aux élus du territoire de mieux appréhender la nécessité d'intégrer dans leurs projets la qualité et l'insertion architecturale et paysagère.

La dernière phase de cette démarche consiste à réaliser des cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui seront déclinés sur les 9 entités paysagères identifiées sur le territoire. Ceux-ci devront constituer des outils d'aide à la décision dans les projets d'aménagements et d'urbanisme à l'attention des collectivités et de leurs services mais aussi des porteurs de projets privés.

Fin de la mission : 7 500 €

- S'approprier le contenu du SCoT et le diffuser au plus grand nombre : la réalisation de cahiers de synthèses du SCoT

Par thématiques le contenu du SCOT fera l'objet de cahiers de synthèses qui permettront d'en vulgariser son contenu de manière à ce qu'il puisse être appréhendé par le plus grand nombre. Ces cahiers s'adresseront en premier lieu aux élus locaux en charge de retranscrire dans leur document d'urbanisme locaux, les prescriptions et orientations du SCoT.

Coût global : 2 500 €

- Outils de suivi et d'évaluation du SCoT

L'évaluation au terme de 6 ans de mise en œuvre du SCoT est une obligation légale qui le rend à défaut caduc. Cette évaluation doit permettre de mesurer les résultats de l'application du SCoT. Sans attendre, il est important d'ores et déjà de doter le syndicat mixte d'outils de suivi et d'évaluation du territoire au travers de la définition d'indicateurs de suivi et de tableaux de bord et SIG (système d'information géographique).

Coût global : 20 000 €

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivi étude inondation de la rivière d'Ain

Le préfet de l'Ain par l'intermédiaire des services de la Direction Départementale de l'Ain (DDT01) a lancé en 2016 une étude hydraulique visant à actualiser la cartographie des zones inondables de la rivière d'Ain et de ses affluents entre le barrage de l'Allemand et la confluence du Rhône.

Les élus sont amenés à appréhender des données techniques sur lesquelles sans connaissances particulières en hydrogéologie il est difficile de se situer comme un interlocuteur pertinent pour les services de l'Etat.

Le syndicat mixte BUCOPA a souhaité s'adjoindre les services d'un prestataire spécialisé dans le domaine de l'hydraulique et des risques naturels, compétent en premier lieu pour analyser les études réalisées et soumises à la concertation, en apprécier les points forts et éventuellement les points faibles ou incertitudes, identifier et proposer des pistes de réflexions ou d'amélioration si nécessaire. Mais ce prestataire doit être également compétent pour en vulgariser le contenu et les termes, dans un objectif pédagogique à destination des élus concernés et ce, afin que la concertation avec les services de l'Etat soit la plus efficace possible, et en accord avec les particularités et les enjeux du territoire.

Coût global : 7 500 €